$\texttt{DELIBERATION N}^{\circ}\,2024\text{-}030$

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024





ID: 039-213901028-20240701-2024_030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 1er juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 10

> Présents: 7 Votants: 7

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi premier juillet, à dix-huit heures trente-six minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la

présidence de Monsieur BONIN, Maire.

Date de convocation du

conseil municipal :

24 juin 2024

<u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET

Francine.

Date de mise en ligne de

la délibération :

Excusés : BERTHAIL Éric

FOURNIER Christophe

Absent:

KOCIOL Guillaume

Secrétaire de séance : BELZUZ Jean-Claude

<u>Objet :</u> Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura 2024-2026

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code des transports, et notamment son article L. 3111-1;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-1;

Vu la délibération du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté n° 24CP.409 en date du 31 mai 2024 approuvant la présente convention de délégation de compétence et autorisant la Présidente du Conseil régional à le signer ;

Le conseil municipal **APPROUVE** la présente convention de délégation de compétence et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Robert BONIN